

103^e RÉUNION DU BUREAU DES CONDITIONS
D'ADMISSION

17 juillet 2018
14 h 30 – 16 h HAE

Tenue par téléconférence

ORDRE DU JOUR

	Point à l'ordre du jour	Responsable
1	Ouverture de la réunion	
1.1	Ouverture de la réunion et présentation des participants	Ron LeBlanc
1.2	Adoption de l'ordre du jour	Ron LeBlanc
2	<p>Procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)</p> <p><i>Motion : Que le procès-verbal de la 102^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 14 juin 2018 soit approuvé tel que distribué.</i></p>	Ron LeBlanc
3	Examen des mesures de suivi de la réunion précédente	Mélanie Ouellette
4	<p>Ébauche de Plan de travail 2019-2021 (annexes 4A à C)</p> <p><i>Motion : Que le plan de travail 2019-2021 du Bureau des conditions d'admission soit envoyé au conseil d'Ingénieurs Canada pour examen et approbation.</i></p>	Ron LeBlanc
5	<p>Prochaines réunions du BCA</p> <p><i>La prochaine réunion en personne du BCA aura lieu à Québec les 14 et 15 septembre 2018.</i></p> <p><i>Téléconférence : 29 janvier 2019</i></p>	Ron LeBlanc
6	Examen des mesures de suivi de la 103 ^e réunion du Bureau des conditions d'admission	Mélanie Ouellette
7	Conclusion	Ron LeBlanc

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à tous.

1.1. Ouverture de la réunion et présentation des participants

Bureau des conditions d'admission	Ron LeBlanc, FEC, P.Eng.	Président
	Mahmoud Mahmoud, Ph. D., FEC, P.Eng.	Vice-président
	Dennis Peters, Ph. D., FEC, SMIEEE, P.Eng.	Président sortant
	Frank Collins, FEC, P.Eng.	Représentant des provinces de l'Atlantique
	Frank George, FEC, FGC (Hon), P.Eng.	Représentant de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
	Roydon Fraser, Ph. D., FEC, P.Eng.	Représentant de l'Ontario
	Margaret Anne Hodges, FEC, FGC (Hon), P.Eng., PMP	Membre hors cadre
	Amy Hsiao, PhD, MBA, P.Eng.	Représentant des provinces de l'Atlantique
	Samer Inchasi, P.Eng., PMP	Membre hors cadre
	Nikeetta Marshal, MSc, P.Eng.	Membre hors cadre
	Diane Riopel, Ph. D., FIC, ing.	Représentante du Québec
	Ian Sloman, P.Eng.	Représentant du Manitoba et de la Saskatchewan
Représentants du conseil d'Ingénieurs Canada	Christian Bellini, FEC, P.Eng.	
	David Lynch, PhD, FCAE, FCIC, FEIC, FEC, FGC (Hon.), P.Eng.	
Employés d'Ingénieurs Canada	David Lapp, FEC, P.Eng., IRP	Gestionnaire, Mondialisation et Développement durable
	Mélanie Ouellette, MA, MBA	Gestionnaires, Compétences professionnelles
	Stephanie Price, P.Eng., CAE	Vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
Absents : Karen Savage, FEC, P.Eng., représentante de la Colombie-Britannique et du Yukon, Qing Zhao, Ph.D., P.Eng., membre hors cadre, Catherine Christoffersen, coordonnatrice, Compétences professionnelles		

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Aucun changement ni ajout ne sont proposés.

Motion : Que l'ordre du jour de la 103^e réunion du Bureau des conditions d'admission soit approuvé tel quel; motion proposée par Ian Sloman et appuyée par Denis Peters. L'ordre du jour est approuvé.

2. Procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)

Motion : Que le procès-verbal de la 102^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 14 juin 2018 soit approuvé tel que distribué; motion proposée par Dennis Peters et appuyée par Nikeetta Marshal. Le procès-verbal est approuvé.

3. Examen des mesures de suivi de la réunion précédente

Toutes les mesures de suivi ont été prises.

4. Ébauche de Plan de travail 2019-2021 (annexes 4 A à C)

Le président déclare que le but de la téléconférence est de discuter de l'ébauche de Plan de travail 2019-2021 du BCA (trois annexes). Ce plan de travail a été aligné sur le calendrier du Plan stratégique d'Ingénieurs Canada pour 2019-2021 et a été élaboré en consultation avec les groupes de responsables et le groupe des chefs de direction. L'ébauche de plan de travail sera présentée à la réunion de septembre 2018 du conseil d'Ingénieurs Canada où elle subira un premier examen. Le conseil d'Ingénieurs Canada décidera, par vote, s'il approuve ou pas le plan de travail du BCA au cours de sa téléconférence du mois de décembre 2018. Entre les mois de septembre et de décembre, les membres du conseil d'Ingénieurs Canada peuvent examiner le plan de travail avec leur organisme de réglementation respectif. Ce processus a été conçu dans un souci d'ouverture, de transparence et d'atténuation des problèmes antérieurs, alors que les membres du conseil ne disposaient pas de suffisamment de temps pour examiner le plan de travail.

On a réitéré le fait que le BCA vise à ne se pencher que sur des points qui présentent de l'intérêt pour les organismes de réglementation. Depuis le printemps 2018, le président du BCA n'est plus un conseiller du conseil d'Ingénieurs Canada. Il relève désormais du conseil d'Ingénieurs Canada et le BCA est maintenant un groupe de travail ou un sous-comité du conseil d'Ingénieurs Canada.

Le président demande d'abord des commentaires sur l'annexe 4A, la note de breffage sur le plan de travail. Il est prévu de présenter cette note avec le plan de travail au conseil d'Ingénieurs Canada au mois de septembre. La note de breffage est acceptée sans aucune modification.

Le groupe analyse ensuite le tableau des commentaires sur le plan de travail. Ce tableau comprend les réponses que propose le BCA à chacun des commentaires reçus. Dans un souci de transparence, le tableau devrait être transmis aux personnes qui ont fait des commentaires ainsi qu'au conseil d'Ingénieurs Canada. Les membres font les deux commentaires suivants sur le tableau des commentaires :

- Tableau 1, ligne 4 – services d'ingénierie hors frontières

Le Groupe national des responsables de l'exercice souhaite obtenir une ligne de conduite concernant les services d'ingénierie hors frontières. Selon un membre du BCA, sans doute ce groupe voulait-il parler des services effectués en dehors du Canada, alors que la réponse du BCA

renvoyait plutôt à un document intitulé « National Position Statement on Regulation of Coastal, Ocean and Related Subsurface Engineering », ce qui n'est pas la même chose. La secrétaire clarifiera ce que le Groupe national des responsables de l'exercice voulait dire par « services d'ingénierie hors frontières » (mesure de suivi 103.1).

Il est noté que le conseil de l'APEGA a abordé les questions de la délocalisation du génie et de services d'ingénierie hors frontières. Un participant considère que cette question ne devrait pas relever d'un comité opérationnel sur la mondialisation d'Ingénieurs Canada, qui concentre son attention sur la mobilité étant donné que cette question est en réalité une préoccupation de sécurité publique à propos de la vérification et de la réglementation, y compris celle des personnes titulaires d'un permis attribué par un organisme de réglementation canadien mais exerçant la profession à l'extérieur du Canada.

- Tableau 3, ligne 1 – Guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat

Un participant demande si le BCA devrait demander la rédaction d'un document d'une page et attendre la confirmation des groupes de responsables et du groupe des chefs de direction avant d'élaborer une orientation générale pour le Guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat, étant donné que le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) n'a pas été clair concernant le sujet de ce guide et que le groupe des chefs de direction n'était pas très chaud à l'idée de sa rédaction. Un membre du BCA estime qu'il y a un certain intérêt au sein des groupes de responsables envers la préparation de ce guide.

Enfin, le groupe examine l'ébauche de Plan de travail 2019-2021. Un membre du BCA fait objection à un point du nouveau plan de travail proposé, le Livre blanc sur l'évolution de l'évaluation des candidats à l'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada. Son principal souci est que le point proposé est différent de ce qui avait été initialement proposé au cours de la téléconférence tenue par le BCA le 14 juin. Il fait observer que le livre blanc devrait avoir un lien avec le travail actuel du Comité des programmes d'examens, mais que, de la manière dont il est proposé, ce n'est pas le cas. Un deuxième membre du BCA renchérit, ajoutant que le tableau du processus d'évaluation académique proposé a été concocté à l'origine par le GNRA, que le livre blanc ne ferait que documenter les pratiques actuelles du GNRA et que le Comité des programmes d'examens avait pour but d'élaborer, au terme d'un processus de consultation, des pratiques communes pour tous les organismes de réglementation.

Le BCA consultera les organismes de réglementation sur ce livre blanc à l'automne 2018 en suivant le même processus de consultation que pour les autres éléments du plan de travail. La personne qui avait initialement proposé ce livre blanc reconnaît que la proposition actuelle couvre un champ plus large que sa proposition initiale, soit un Livre blanc sur un système national d'examens techniques. Le proposant note cependant que la proposition révisée de Livre blanc sur l'évolution de l'évaluation des candidats à l'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada a reçu beaucoup d'appuis lors du vote par courriel du BCA. Le livre blanc couvrant un champ plus vaste aborderait les différences entre les candidats titulaires et non titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG, ainsi que les questions connexes de droits de la

personne et de cohérence.

Le proposant fait observer que le tableau de l'évaluation académique du GNRA aborde déjà les questions de la valeur de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE) et de l'analyse des relevés de notes provenant de l'étranger mais qu'il manque d'options concernant un système d'examens techniques nationaux. Il propose d'ajouter de nouveau le paragraphe qui se trouvait dans la proposition initiale et d'en faire le premier paragraphe de l'annexe 1, afin de rapprocher la proposition actuelle de la proposition initiale en élargissant cette dernière. Le premier membre du BCA est d'accord avec la reprise du paragraphe initial, mais estime que le concept de valeur de l'utilisation du système actuel, qui se trouvait dans la proposition initiale, ne se retrouve pas dans la proposition actuelle et qu'il serait plus important de tenir compte de la valeur de l'utilisation plutôt que des efficiences. Le proposant reconnaît l'importance de la valeur de l'utilisation.

Un quatrième membre du BCA fait observer que le livre blanc ira au-delà du champ de responsabilité du Comité des programmes d'examens, qui suit l'orientation claire de se concentrer sur des sujets particuliers. On fait observer que le GNRA exercera désormais une forte influence sur le travail du BCA. On précise que le GNRA n'a pas réclamé le livre blanc; ce dernier a été suggéré de manière indépendante pour contribuer à gérer le risque.

David Lynch révisera la proposition de Livre blanc sur l'évolution de l'évaluation des candidats à l'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada et enverra la version révisée à Mélanie Ouellette, qui la fera circuler au sein du BCA à des fins de révision et afin d'obtenir une recommandation sur l'ajout ou non de ce livre blanc à l'ébauche de plan de travail (mesure de suivi 103.2). L'exclusion du livre blanc de l'ébauche de plan de travail jusqu'à ce que la proposition puisse être à nouveau révisée ne suscite aucune objection. Si le BCA approuve la proposition de livre blanc, celui-ci sera ajouté au plan de travail.

Motion : Que l'ébauche de Plan de travail 2019-2021 du Bureau des conditions d'admission soit transmise au conseil d'Ingénieurs Canada aux fins d'examen et d'approbation, à l'exclusion du Livre blanc sur l'évolution de l'évaluation des candidats à l'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada; motion proposée Mahmoud Mahmoud et appuyée par Roydon Fraser. La motion est adoptée.

Une discussion s'engage quant à savoir si le BCA devrait réviser la proposition initiale de livre blanc ou des éléments de la proposition initiale. Un participant souligne qu'il se peut que le livre blanc évolue de façon différente à mesure que le travail progressera. On demande pour quelle raison un calendrier détaillé de la rédaction du livre blanc a déjà été proposé à ce stade. Un autre membre du BCA suggère d'exclure de la proposition l'information contenue dans l'annexe et d'informer les organismes de réglementation que cette information sera fournie à l'étape de l'orientation générale. Un autre membre du BCA estime que la proposition devrait aborder en détail les questions qui figureront dans le livre blanc, afin de permettre au BCA de recevoir le mandat clair de rédiger le livre blanc et d'éviter la possibilité de futurs malentendus entre les organismes de réglementation ou les membres du conseil d'Ingénieurs Canada.

La personne qui avait proposé le livre blanc pense que certains organismes de réglementation en verront la nécessité et d'autres non. Elle explique que le livre blanc va d'abord souligner les avantages et les inconvénients et la valeur de l'utilisation du système actuel d'évaluation, y compris l'utilisation de la BDEDE, des World Education Services et des accords de reconnaissance mutuelle et, deuxièmement, souligner les avantages et les inconvénients d'un système national d'examens techniques à titre d'approche de gestion du risque. Le GNRA sera consulté à l'automne à propos du livre blanc et fera ses commentaires au groupe des chefs de direction. Ces consultations éclaireront la décision du conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver l'inclusion de ce point dans le plan de travail du BCA.

5. Prochaines réunions du BCA

La prochaine réunion en personne du BCA aura lieu à Québec les 14 et 15 septembre 2018.
La prochaine téléconférence aura lieu le 29 janvier 2019.

6. Examen des mesures de suivi de la 103^e réunion du Bureau des conditions d'admission

Mesure de suivi		Responsable
103.1	Clarifier avec le Groupe national des responsables de l'exercice le sens du terme « services d'ingénierie hors frontières ».	Mélanie Ouellette
103.2	Réviser la proposition de Livre blanc sur l'évolution de l'évaluation des candidats à l'obtention d'un permis d'ingénieur au Canada, qui circulera ensuite au sein du BCA à des fins de révision et de vote par courriel ou téléconférence.	David Lynch et Mélanie Ouellette

7. Conclusion

La séance est levée.

Procès-verbal rédigé par Sue Bourgon, adjointe de direction, et Catherine Christoffersen, coordonnatrice, Compétences professionnelles, au nom de :



Ron LeBlanc, FEC, P.Eng.
Président, Bureau des conditions
d'admission



Mélanie Ouellette, MA, MBA
Secrétaire, Bureau des conditions d'admission